

Modalités de soutien pour l'accès ouvert aux publications scientifiques à AgroParisTech

La [politique science ouverte d'AgroParisTech](#) en vigueur depuis 2020 :

- invite à « privilégier les supports dont les modèles sont compatibles avec les principes de la biodiversité »
- précise qu'il convient « d'éviter le paiement d'Article Processing Charges (APC) dans les revues dites « hybrides » ou les revues dites « miroir », le dépôt dans l'archive institutionnelle [...] garantissant de facto l'accès ouvert à la publication sans contrepartie financière pour les auteurs »
- recommande de « privilégier les revues indexées par le *Directory of Open Access Journals* »
- indique que « pour tout projet éditorial porté par AgroParisTech [...], l'établissement privilégiera autant que possible des modèles garantissant la gratuité et la liberté d'accès pour les lecteurs et pour les auteurs. »
- confirme que l'établissement « soutiendra, dans la mesure de ses moyens [...], les membres de sa communauté de recherche qui souhaitent s'investir dans le développement de projets de publications ouverts et responsables » et « développera la formation de ses agents et de ses doctorants sur les évolutions et bonnes pratiques à adopter dans l'édition scientifique. »

Compte tenu de l'évolution rapide des coûts de publication en accès ouvert immédiat d'une part, et de l'évolution du paysage éditorial d'autre part, il convient de préciser davantage la position d'AgroParisTech concernant les différents modèles disponibles.

1.1. Stratégie de publication pour les auteurs

Dans le respect de la liberté académique de chacune et chacun, AgroParisTech recommande d'appliquer les principes suivants :

1) N'opter pour l'accès ouvert payant qu'en dernier recours

Si la recherche est financée en majorité par des fonds publics (incluant salaires, hébergement, etc.) : l'accès ouvert peut être obtenu gratuitement par dépôt dans HAL du fichier auteur accepté pour publication dans le cadre de la loi française¹. Il est donc recommandé de ne recourir à l'accès ouvert payant qu'après examen attentif de l'ensemble du paysage éditorial, si les deux critères suivants sont remplis conjointement :

- Absence d'option de publication alternative dans la revue choisie (la revue est intégralement sous modèle payant)

Et

- Absence d'alternative satisfaisante auprès d'un autre journal répondant aux mêmes attentes en termes d'audience, et de [qualité scientifique et éditoriale](#).

¹ [L'article 30 de la Loi pour une République numérique \(2016\)](#) prévoit que si la recherche est financée à plus de la moitié par des fonds publics et que la publication paraît dans un support régulier (au moins une fois par an), le manuscrit auteur accepté pour publication peut être déposé dans une archive ouverte avec un embargo maximum de 6 mois en sciences, techniques, ingénierie, médecine (STEM) ou 12 mois en sciences humaines et sociales (SHS), pour une utilisation non-commerciale.

Dans le cas d'un financement par des agences telles que l'ANR et l'Europe, avec obligation contractuelle de publication en accès ouvert immédiat (Plan S), une stratégie de non cession des droits doit être appliquée pour les revues sous abonnement afin de permettre le dépôt de la version auteur dans HAL sans embargo (cf. point suivant). A défaut, les coûts de publication en accès ouvert immédiat peuvent être pris en charge par le projet [sous certaines conditions](#) (l'article devra quand même être déposé en archive ouverte pour la préservation).

Dans tous les cas, il est demandé de ne pas payer de frais d'APC dans les [revues hybrides](#) ou [revues miroirs](#), lorsqu'une voie sans frais de publication reste disponible pour les auteurs.

Si la recherche est financée en majorité par des fonds privés : la loi française ne s'appliquant pas, il convient de se reporter à la politique d'auto-archivage de la revue, qui prévoit souvent un embargo plus long. L'accès ouvert payant pourra être considéré en cas d'enjeu stratégique à avoir un accès ouvert rapide, et en l'absence d'alternative auprès d'un autre journal répondant aux mêmes attentes en termes d'audience et de qualité éditoriale fonctionnant selon le modèle diamant.

2) Limiter la cession des droits de diffusion et de réutilisation

Il est recommandé de rester vigilant aux clauses de cession de droit qui peuvent exister dans les contrats d'édition et d'éviter dans la mesure du possible une cession exclusive de ces droits :

- En échangeant avec l'éditeur sur les termes du contrat avec l'appui des services d'accompagnement (cf. plus bas)
- En appliquant une stratégie active de non cession des droits : il s'agit d'appliquer une licence libre Creative Commons CC-BY sur les différents fichiers auteurs **dès la première version soumise**, c'est-à-dire les versions sur lesquelles les auteurs détiennent les droits de propriété intellectuelle, et de prévenir l'éditeur au travers un texte type². Cela permet de protéger la version auteur et d'éviter une limitation des droits d'accès au texte brut à des étapes ultérieures. Cette stratégie est obligatoire pour les projets financés par la Coalition S (ANR, Europe, etc.).
- Lorsque l'éditeur donne le choix entre plusieurs licences, en sélectionnant la moins limitante, c'est-à-dire la CC-BY.

3) Diversifier ses supports de publication selon sa discipline

Les auteurs sont vivement invités, lorsqu'une solution répondant aux attentes en termes de qualité et d'audience visée existe dans leur domaine, à expérimenter pour certains articles les alternatives éditoriales permettant de :

- publier gratuitement en accès ouvert immédiat
- préserver ses droits de propriété intellectuelle
- garantir une évaluation ouverte et transparente par les pairs
- garantir l'accès aux données sources, protocoles, méthodes etc.
- tirer parti des technologies du web pour développer de nouveaux formats de publication : [articles exécutables](#), etc.

² « For the purpose of Open Access, a CC-BY public copyright licence has been applied by the authors to the present document and will be applied to all subsequent versions up to the Author Accepted Manuscript arising from this submission » : <https://www.ouvrirelascience.fr/mettre-en-oeuvre-la-strategie-de-non-cession-des-droits-sur-les-publications-scientifiques/>

Le recours au [Directory of Open Access Journals \(DOAJ\)](#) est conseillé pour identifier de nouvelles revues.

4) Eviter les éditeurs aux pratiques douteuses ou frauduleuses

La qualité et l'intégrité scientifique devant primer sur toute autre considération, il est vivement recommandé aux auteurs une vigilance particulière vis-à-vis des acteurs suivants :

- Éditeurs de qualité douteuse dont le modèle économique repose exclusivement sur le paiement de frais de publication, adossé à l'envoi de sollicitations intensives, de pratiques éditoriales discutables, et d'étapes de relecture par les pairs accélérées³ ;
- Éditeurs frauduleux, dont le modèle économique repose exclusivement sur le paiement de frais de publication, adossé à des pratiques visant à tromper délibérément les chercheurs : fausses informations, faux site, absence de relecture par les pairs, tentative de confusion avec des titres légitimes, etc.⁴

Il est recommandé de ne pas donner suite aux demandes de coordination de numéros spéciaux, relecture, ou tout autre forme d'implication dans ces titres qui visent principalement à tirer parti des réseaux professionnels pour attirer de nouvelles soumissions ou partenaires scientifiques.

Des ressources telles que [ThinkCheckSubmit](#), ou encore le [Compass to Publish](#) de l'université de Liège sont conseillées pour évaluer la fiabilité d'une revue.

1.2. Éléments de positionnement pour les membres de comités éditoriaux

1) S'appuyer sur des principes recommandés

Afin d'amener chaque revue au plus près d'un standard garantissant à la fois un haut niveau de qualité scientifique, la répliquabilité, l'intégrité et le libre accès aux résultats, les chercheurs membres de comités éditoriaux de revues sont invités à s'appuyer sur les principes suivants dans l'exercice de leur mission⁵ :

- a) Généraliser le libre accès et protéger les droits des auteurs dans le contrat de publication⁶ :**
 - Permettre aux auteurs de conserver leurs droits de diffusion sur leurs écrits ;
 - Permettre aux auteurs de publier le contenu de leurs articles en accès ouvert immédiat sans contrepartie financière, à minima en autorisant l'archivage du manuscrit auteur accepté pour publication dans une archive institutionnelle sous licence CC-BY ou équivalente.
- b) Veiller à la transparence et à la soutenabilité par la communauté de recherche du modèle économique et du mode de gouvernance de la revue :**
 - Assurer l'indépendance du comité éditorial ;

³ Le cas de MDPI notamment est aujourd'hui bien documenté : <https://ist.inrae.fr/wp-content/uploads/sites/21/2022/09/EditeursDouteux.pdf>

⁴ Fovet-Rabot, C. 2023. Eviter les revues et éditeurs prédateurs : définition et indices. Montpellier (FRA) : CIRAD, 5 p. <https://doi.org/10.18167/coopist/0036>

⁵ Cf. les travaux de la *Fair Open Access Alliance* qui ont inspiré cette partie : <https://www.kuleuven.be/open-science/what-is-open-science/scholarly-publishing-and-open-access/schol-pub/fair-oa>

⁶ Les modèles de contrat annotés proposés par le Comité pour la science ouverte pourront nourrir utilement les réflexions : <https://www.ouvrirlascience.fr/des-contrats-pour-la-science-ouverte/> ; pour aller plus loin : Céline Barthonnat, Cécile Beauchamps, Odile Contat, Anne-Laure Stérin, Céline Vautrin. Recommandations et aspects juridiques relatifs à la création et à la diffusion d'une revue scientifique - V2. 2021. [\(hal-01960919v2\)](#)

- Développer un modèle économique ne faisant reposer ni sur les auteurs ni sur les lecteurs les coûts de fonctionnement de la revue pour garantir un accès équitable à la publication et à la consultation ;
- Afficher une description du coût réel des services rendus.
- c) Veiller à la transparence des processus de contrôle et de validation des résultats scientifiques présentés dans la revue :**
 - Publier les rapports de relecture par les pairs (*open peer review*), avec ou sans anonymat ;
 - Demander l'ouverture par défaut des données, codes, protocoles associés aux publications et toute information nécessaire à la réplification des résultats le cas échéant, dans le respect du cadre légal.
- d) Veiller à la transparence et à la capacité de réutilisation des informations relatives aux contenus de la revue :**
 - Rendre les métadonnées et données de citation ouvertes et moissonnables, en accord avec les principes de la [Barcelona Declaration for Open Research Information](#) ;
 - Faciliter les pratiques de *text and data mining* sur les contenus de la revue indépendamment de son modèle économique.
- e) Encourager des pratiques de publication et d'évaluation conformes aux objectifs fixés par DORA (*Declaration of San Francisco on Research Assessment*) et COARA (*Coalition for Advancing Research Assessment*) :**
 - Ne pas faire de publicité sur le facteur d'impact ou tout indicateur équivalent calculé à l'échelle de la revue sur la base d'un nombre de citations ;
 - Développer la transparence sur les rôles et fonctions des auteurs des publications, *via* l'adoption par exemple de la taxonomie [CRediT](#).

2) Se tenir informé.e des évolutions du paysage éditorial

Compte tenu des évolutions rapides du domaine, les chercheurs impliqués dans l'édition de revues scientifiques sont invités à suivre les études, outils et nouveaux modèles de publication susceptibles d'avoir des conséquences sur leur journal, ou bien d'ouvrir des pistes de réflexion sur une possible évolution de leur journal permettant de se rapprocher des principes recommandés. Une veille sur mesure sera proposée à terme aux personnes concernées.

3) Eviter de contribuer au fonctionnement de revues douteuses

Les chercheurs sont invités à la vigilance en cas de sollicitation à participer au comité éditorial de revues ou bien à contribuer à l'évaluation d'une publication. Il est vivement recommandé de ne pas s'engager auprès de revues dont les activités ne répondent pas à des standards minimums en termes de respect de l'indépendance du comité, qualité du processus éditorial, respect des principes déontologiques et d'intégrité scientifique (cf. 2.1.4.).

1.3. Politique de soutien au développement de l'accès ouvert à AgroParisTech

1) Principes

La priorité d'AgroParisTech est de soutenir le développement de solutions éditoriales soutenables répondant aux orientations énoncées ci-dessus.

Le mode de financement par APC tel qu'il est aujourd'hui pratiqué, en ce qu'il crée de profondes inégalités entre communautés pour l'accès à la publication, entretient l'opacité sur le coût réel des services fournis, se traduit par une augmentation significative des tarifs par les éditeurs en position dominante et facilite des pratiques douteuses à frauduleuses, n'est pas compatible avec la vision portée par la politique science ouverte d'AgroParisTech.

Dans un souci de cohérence, et afin d'éviter toute ambiguïté préjudiciable à l'évolution des pratiques dans un contexte où les chercheurs sont confrontés à des approches contradictoires de l'accès ouvert, la politique de soutien d'AgroParisTech :

- est entièrement consacrée au développement d'initiatives suivant les voies diamant ou verte ;
- priorise le renforcement d'un accompagnement de proximité ainsi que le développement de communautés de pratique.

2) Appui financier

Les dispositifs financiers d'appui à la science ouverte d'AgroParisTech prennent plusieurs formes :

- Un budget annuel dédié aux infrastructures science ouverte ;
- Un appel à projet annuel dédié aux projets science ouverte portés par la communauté d'AgroParisTech ;
- Des attentes en matière de science ouverte intégrées à l'appel d'offres annuel d'AgroParisTech (financement de nouveaux jeux de données, fonds d'amorçage, projets fédérateurs, soutien aux activités scientifiques).

Ces dispositifs ne peuvent pas servir à financer :

- Des services liés à la science ouverte proposés par les éditeurs privés en situation dominante ;
- Des frais de publication de type *Article Processing Charges* (APC).

En ce qui concerne les *Book Processing Charges* (BPC) : une analyse au cas par cas, en concertation avec les auteurs, sera réalisée pour déterminer si une version ouverte native présente une réelle plus-value (articulation avec un éventuel dépôt dans HAL, circuits de diffusion spécifiques, etc.), et en attendant le renforcement des alternatives et solutions d'édition de monographie native selon le modèle diamant (par exemple, la future plateforme POPPS de l'Université Paris-Saclay). La réflexion s'appuiera sur les recommandations du Comité pour la Science Ouverte⁷ et devra notamment pouvoir se baser sur une description claire et transparente des services couverts par les frais d'accès ouvert.

Dans l'éventualité où un appui financier serait proposé par d'autres parties pour aider à financer des coûts d'APC ou de BPC (financement sur projet, etc.) : leur existence ne doit pas occulter une réflexion approfondie telle que décrite dans la partie 2.1 afin de limiter dans la mesure du possible la dépendance au modèle basé sur des frais de publication. Il est recommandé de se rapprocher de la cellule publication scientifique d'AgroParisTech (cf. *infra*) pour étudier l'ensemble des options.

3) Pilotage de la dépense

Afin de mieux identifier les paiements réalisés auprès des éditeurs sur le budget de l'établissement, la DRITT (Direction de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique) et la DAFA (Direction

⁷ Comité pour la Science Ouverte, Recommandations pour la diffusion en accès ouvert des ouvrages de recherche, 2023 : <https://www.ouvrirelascience.fr/recommandations-pour-la-diffusion-en-acces-ouvert-des-ouvrages-de-recherche/>

des affaires financières et des achats) mènent un travail conjoint pour mieux documenter les frais de publication dans les outils internes et consolider les bilans réalisés chaque année.

AgroParisTech contribue annuellement à l'enquête Couperin permettant de verser sur [OpenAPC](#) les montants payés par chaque institution et identifiés dans son application de paiement pour l'année précédente.

4) Formation, sensibilisation et accompagnement

AgroParisTech met en place différents dispositifs permettant aux enseignants-chercheurs, ingénieurs et doctorants de (i) s'orienter, (ii) tester, (iii) diversifier leurs pratiques dans le paysage éditorial actuel.

Ces dispositifs sont les suivants :

a) Cellules d'accompagnement

Depuis 2021, l'établissement propose une cellule d'accompagnement sur HAL, portée par la DRITT et la DDPC, pour répondre à toutes les questions se posant sur l'utilisation du portail HAL-AgroParisTech et assurer un suivi qualité des métadonnées et référentiels. La description de la cellule [est disponible ici](#).

A partir de 2025, une cellule dédiée à l'accompagnement sur la stratégie de publication sera proposée à la communauté. Elle aura vocation à répondre aux questions relatives aux politiques des éditeurs, aux accords nationaux conclus par l'intermédiaire de Couperin, aux frais de publications (APC et BPC), aux alternatives sous modèle diamant, ainsi qu'à l'offre proposée par le service des éditions d'AgroParisTech basé à Nancy (*Revue Forestière Française* et publication d'ouvrages). Elle aura vocation à rassembler les personnels de la DRITT, de la DDPC et des éditions (Nancy) intervenant sur ces différents sujets.

b) Plan de formation annuel et actions de sensibilisation

Différents modules sont proposés chaque année en webinaire et en présentiel, en français et en anglais, pour un large public au sein des UMR et auprès des partenaires d'AgroParisTech⁸. La stratégie de publication y tient une place centrale. Les formations proposées par les partenaires font également l'objet d'une communication.

Le plan de formation annuel à la science ouverte et aux données de la recherche est communiqué sur le site web d'AgroParisTech, rubrique science ouverte, et sur ADUM pour les doctorants.

Ce plan de formation est complété par des interventions réalisées dans le cadre d'évènements régionaux autour de la science ouverte (Open Science Week, etc.).

L'accompagnement à la science ouverte et aux données de la recherche fait également partie du réseau interne d'appui à la recherche EurêKA. A plusieurs reprises dans l'année, les cadres scientifiques et doctorants peuvent venir échanger en direct avec les membres des cellules HAL, publication scientifique et données de la recherche, et découvrir les actualités du domaine.

c) Accompagnement des unités

Différents formats d'intervention sont disponibles, en lien avec les partenaires et les référents de proximité : présentation générale sur les principes de la science ouverte ; atelier pratique sur mesure

⁸ Les supports sont disponibles en accès ouvert dans une collection dédiée : <https://zenodo.org/communities/agroparistech-so/>

selon les besoins de l'unité ; accompagnement pour formaliser une politique d'unité sur les dimensions relatives à la science ouverte.

Les unités de recherche sont vivement encouragées à traduire dans leur règlement intérieur ou tout autre document visant à organiser les activités de l'unité des mesures relatives à la stratégie de publication en accord avec la présente note.

d) Accompagnements personnalisés

Des rendez-vous en ligne ou en présentiel peuvent être pris à tout moment auprès des cellules HAL (hal@agroparistech.fr) ou publication scientifique (publication-scientifique@agroparistech.fr) selon le sujet souhaité.

e) Valorisation d'initiatives de terrain

Une stratégie de communication volontaire est initiée en lien avec la Direction de la Communication pour mettre en lumière les projets science ouverte portés par la communauté de recherche, incluant la contribution à des projets diamant. Cela passe notamment par la publication de contenus sur le site web, ainsi que des interventions dédiées dans les formations et animations liées à la science ouverte. Cette communication doit jouer un double rôle en interne, en contribuant à mieux faire connaître les acteurs de proximité et leurs actions, et en externe, en contribuant à valoriser l'engagement des cadres scientifiques et doctorants impliqués.

f) Développement de communautés de pratique

AgroParisTech s'attache à stimuler, accompagner et renforcer l'émergence de communautés de pratiques au travers ses différents dispositifs d'accompagnement (soutien financier, outils de communication, organisation de sessions dédiées à des retours d'expérience croisés dans les formations, etc.). Il s'agit de mettre en contact et développer des espaces de dialogue à destination des enseignants-chercheurs, ingénieurs ou doctorants intéressés pour expérimenter de nouvelles pratiques de publication en s'appuyant sur l'expérience de collègues déjà engagés dans des dispositifs innovants (Peer Community In, etc.).

g) Participation active dans des réseaux de partenariats aux échelles régionales et nationales

AgroParisTech participe à différents réseaux aux échelles régionales (instances et GTs Université Paris-Saclay) et nationales (CasuHAL, assemblée des partenaires de HAL, Alliance des éditeurs scientifiques français, établissement membre de Couperin) dans lesquels ces sujets sont discutés.

5) Lien à la politique d'évaluation de la recherche

L'établissement est attentif à la cohérence globale de son action en faveur de la science ouverte, et travaille à la prise en compte de ses engagements dans les différentes dimensions de sa politique de recherche.

AgroParisTech a signé la *Declaration of San Francisco on Research Assessment* (DORA) et a rejoint la *Coalition for Advancing Research Assessment* (COARA). L'établissement [a publié sa feuille de route](#) en 2023 : celle-ci exclut tout usage exclusif d'indicateur spécifique aux revues dans ses différentes activités d'évaluation et met l'accent sur la diversité des types de production dans un contexte de science ouverte.

6) Lien à la politique documentaire

Les engagements pris par AgroParisTech impliquent une orientation de la politique documentaire et éditoriale en faveur du soutien aux acteurs répondant [aux principes de la bibliodiversité](#), et proposant des alternatives au modèle des APC.

Dans le cadre des accords conclus *via* Couperin, l'établissement souhaite privilégier les angles de négociation en faveur de la non-cession des droits pour les auteurs et l'auto-archivage, ou toute autre mesure permettant de développer une politique d'ouverture contrôlée par la communauté académique ne s'appuyant pas sur le modèle des APC.

L'établissement soutient des acteurs de référence proposant une offre alternative et répondant aux exigences habituelles en matière de qualité scientifique et d'intérêt pour les différents publics visés.

Des modèles tels que « subscribe to open » feront l'objet d'un arbitrage selon l'évolution du paysage et les éventuelles offres d'intérêt pour AgroParisTech.

7) Lien à la politique éditoriale

AgroParisTech dispose d'un service d'éditions qui publie la *Revue forestière française* ainsi que des monographies. Les activités de ce service s'alignent avec les engagements de l'établissement *via* notamment la parution de la revue sur la plateforme OpenU de Bordeaux (qui s'appuie sur les outils de Public Knowledge Project – PKP), le versement de ses archives dans HAL, son référencement dans le DOAJ et le recours progressif aux licences Creative Commons à la fois pour la revue et pour les monographies. Une réflexion complémentaire reste à mener concernant l'édition des monographies.